

DES JEPS

Spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive »
mention « direction de structure et de projet »

Niveau BAC+3 (Niveau 6) · Code 39931

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire du DES JEPS spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive » mention « direction de structure et de projet » sera amené à :

- > **Préparer la prise de décision stratégique,**
- > Fédérer les différents partenaires dans la conception d'un projet de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire,
- > **Analyser les enjeux des territoires pour y inscrire l'action de la structure,** tout en accompagnant les instances élues dans la formalisation de projets de développement,
- > **Piloter le projet de développement d'une organisation,**
- > **Diriger une organisation,**
- > **Réaliser un bilan d'activité** d'une organisation,
- > **Organiser les actions de formation de formateurs** dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation,

Compétences :

- > Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- > Être capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur
- > Être capable de diriger un projet de développement

FORMATION

Durée

24 mois en alternance sous contrat d'apprentissage.
Durée variable selon le lieu de formation.

Dates de démarrage de la formation

Rentrée en **novembre**

Lieux de formation possibles

- > CEMEA RHÔNE-ALPES – Grenoble (38)
- > CEMEA NOUVELLE-AQUITAINE – Bordeaux (33)

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. **Gratuite pour les apprentis et les employeurs privé** *Opérateurs de Compétences

MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

- > Avoir complété son dossier d'inscription et réussi les tests de présélection,
- > Être validé pour l'intégration de la formation : étude du dossier et/ou entretien de motivation,
- > Disposer d'un employeur.

DÉLAIS D'ACCÈS : Les différentes étapes du recrutement mentionnées ci-dessus se réalisent entre le mois de janvier/ février et la date d'entrée en formation.

Le recrutement s'organise à partir du mois de janvier/ février par le dépôt d'un dossier d'inscription aux TEP auprès de l'une de nos structures de formation partenaires.

PRÉ-REQUIS

- > Avoir été recensé
- > Être âgé de **16 ans minimum et de 29 ans révolus*** à la signature du contrat d'apprentissage
- > Être titulaire d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1 (formation Prévention & Secours Civiques de niveau 1), AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, Certificat de SST et justifier d'une expérience d'animation (professionnelle ou non) de 200 heures.
- > Être titulaire d'un **Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA) ou de diplômes reconnus équivalents**
- ou
- > Être titulaire d'un **DE JEPS (niv. BAC +2) Développement Projets Territoires et Réseaux**
- ou
- > Être titulaire d'un **diplôme de niveau 5 (niv. BAC +2) dans le champ de l'animation** enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- ou
- > Être titulaire d'un **diplôme de niveau 6 (niv. BAC +3) enregistré au RNCP**
- ou
- > Justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2 400 heures minimum

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

DÉBOUCHÉS

Emplois accessibles

> **Divers secteurs :** associations de jeunesse, des collectivités publiques, des regroupements intercommunaux, le secteur médico-social, des entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

> **Postes :** directeur, chef de projet, directeur d'équipement, délégué régional, délégué départemental, responsable de secteur, directeur de service, directeur de structure ou d'association.

ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez **notre référente H+ :**

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr

DES JEPS

Spécialité « animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive »
mention « direction de structure et de projet »

Niveau BAC+3 (Niveau 6) · Code 39931



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & MÉTHODES MOBILISÉES

Le parcours de formation diplômant se déroule en présentiel au sein de nos Unités de Formation en Apprentissage et au sein de structures employeurs (Club, associations, collectivités...) avec un principe d'alternance entre théorie et pratique. Certains des modules peuvent être également dispensés en distanciel.

Différentes modalités pédagogiques peuvent être mise en oeuvre :

- Des apports théoriques
- Des apports pratiques
- Une mise en pratique de projets
- Des travaux individuels et collectifs
- Le vécu et les projets de participants
- Des analyses issues de la pratique, de l'observation et de la réflexion des participants
- Des analyses issues de l'apport de textes et/ou d'images et/ou d'outils audiovisuels
- Des études de situations et des échanges collectifs
- De l'appropriation et/ou l'élaboration de méthodes et/ou d'outils, de documents écrits
- Une alternance des temps de travail en grands groupes, en petits groupes et individuel

LES + DU DE JEPS AVEC CEMEA RHÔNE-ALPES

- > Un stage dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif Erasmus +,
- > 28h de formation ouverte à distance avec un MOOC laïcité,
- > 2 jours de formation Valeurs de la République et laïcité dans le cadre du plan de formation national pour former les acteurs de terrain piloté par le CGET,
- > Une individualisation de la formation et un accompagnement personnalisé,
- > Des visites de structures et des rencontres de professionnels pour élargir son réseau,
- > Mise en place d'un projet d'action pendant la formation.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le DES JEPS Direction de Structure et/ou de Projet est délivré après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 Unités Capitalisables (UC).

Plus d'info ICI : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39931/>